

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2019

Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Membres présents : Gérard BERBACH, Régis ERDMANN, Nadine ASSENDONCK, Julien BURG,
Patrick KURTZ, Katia KLEIN, Mathias ISRAEL

Membres absents : Jean-Jacques BRODUT, Sylvie SQUILLACI, Johnny KOHLER (excusés)

ORDRE DU JOUR

1. Comptes administratifs 2018

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard BERBACH, 1^{er} adjoint, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2018 dont l'essentiel suit :

Gestion générale :

Fonctionnement : dépenses : 180 207.84 €
recettes : 142 293.35 €
déficit : 37 914.49 €

Investissement : dépenses : 251 957.44 €
recettes : 107 980.61 €
déficit : 143 976.83 €

Déficit de clôture : 181 891.32 €

Lotissement "Les Prés" :

Fonctionnement : dépenses : 41 412.32 €
recettes : 309 279.27 €
excédent : 267 866.95 €

Investissement : dépenses : 0.00 €
recettes : 0.00 €
excédent : 0.00 €

Excédent de clôture : 267 866.95 €

2. Comptes de gestion 2018

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'exercice 2018 présentés par le Trésorier de Bouxwiller,

Le Conseil Municipal,

- constate leur parfaite concordance avec les comptes administratifs respectifs
- déclare que ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Vote de crédits avant l'adoption du budget primitif 2019

Afin d'être en mesure de régler – avant le vote du budget primitif 2019 – les factures émises par la Commune de Ringendorf concernant les avances mensuelles (de janvier à mars 2019) sur les frais de fonctionnement du RPI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter des crédits d'un montant de 6 000 € au compte 657348 (subventions aux autres communes) avant le vote du budget primitif 2019
- d'autoriser le Maire à mandater ces sommes au profit de la Commune de Ringendorf.

4. Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, François de RUGY, a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

Suivent les signatures de tous les membres présents :